



Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

### n° 20250414022 – Création d'un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique

Le lundi 14 avril 2025, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le mercredi 2 avril, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

**11 présents** : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN.

**6 absents** : Christian BERNARD ayant donné à Florence GONTRAN, Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Lucette ORTIZ-CASTILLO, Marc PAGÈS ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Robert JASSEREAU, excusé, Stéphanie PACHIS, excusée, Alain COUBRYS ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA.

Le Conseil Municipal désigne **Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.**

#### **Monsieur le Maire,**

**Rappelle** à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

**Précise** qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**Indique** que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la Commune ;

**Expose** qu'il est nécessaire de garantir et de renforcer les missions polyvalentes des services techniques dont l'entretien et la maintenance des espaces verts et espaces publics et l'entretien, l'aménagement et la maintenance des bâtiments communaux ;

**Rappelle** à l'Assemblée que l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;

**Propose**, afin de maintenir et de garantir les missions des Services Techniques Communaux, de créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique, pour effectuer les missions d'entretien et de maintenance des espaces verts et espaces publics et d'entretien, d'aménagement et de maintenance des bâtiments communaux, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, à compter du 16 avril 2025 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

**Précise** que la rémunération sera fixée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du premier grade du cadre d'emploi des fonctionnaires, 35/35<sup>ème</sup>.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
soit 15 voix pour,

**Décide** de créer un emploi non permanent contractuel relevant du grade d'Adjoint Technique, pour effectuer les missions d'entretien et de maintenance des espaces verts et espaces publics et d'entretien, d'aménagement et de maintenance des bâtiments communaux, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, à compter du 16 avril 2025 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

**Décide** que la rémunération sera fixée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du premier grade du cadre d'emploi des fonctionnaires, 35/35<sup>ème</sup>.

**Décide** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



**Bruno GUÉRIN,**

**Maire de Vinça.**